

Pour une rentrée pleinement inclusive en 2019

Tous concernés, tous mobilisés pour une École inclusive afin d'offrir à chaque enfant en situation de handicap une rentrée 2019 similaire à celle de tous les autres enfants. Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel ont présenté le service public de l'École inclusive, mardi 11 juin. Résultat de plusieurs mois de concertation, ce nouveau projet pour les enfants en situation de handicap, leurs familles et pour l'École se met en place dès la rentrée 2019 avec des mesures concrètes et trouvera son plein aboutissement en 2022.

2018 : un bilan positif pour l'École inclusive

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Depuis la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, des avancées majeures ont été réalisées pour une École plus inclusive.

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires a quasiment triplé, passant d'environ 118 000 en 2006 à plus de 340 000 élèves en 2018.

Le nombre d'élèves accompagnés par une aide humaine a été multiplié par 6, passant de 26 000 en 2006 à 166 000 en 2018. Au cours des deux dernières années, le budget dédié à la scolarisation des élèves en situation de handicap a augmenté de 25 %. Ce montant est aujourd'hui de 2,4 milliards d'euros.

Entre 2006 et 2018, l'École a donc redoublé d'efforts pour scolariser toujours plus d'élèves en situation de handicap.

Un grand service public de l'École inclusive dès la rentrée 2019

Permettre à l'École d'être pleinement inclusive est une ambition forte du président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des Personnes handicapées, se sont donnés pour objectif de construire un grand service public de l'École inclusive dès la rentrée 2019.

Afin d'atteindre cet objectif, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse transforme en profondeur l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Face à l'augmentation constante du nombre d'élèves concernés, l'École replace la proximité et la réactivité au cœur de l'organisation de l'accompagnement. La simplification des démarches des familles et la personnalisation des parcours des élèves sont deux autres piliers de ce plan de transformation, qui s'articule autour de sept axes.

1. Instituer un service de l'accompagnement des élèves en situation de handicap
2. Mieux accueillir les parents et l'élève et simplifier les démarches
3. Former et accompagner les enseignants
4. Professionnaliser les accompagnants d'élèves en situation de handicap
5. S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves
6. Structurer la coopération entre les professionnels de l'éducation nationale et du secteur médico-social dans les établissements scolaires
7. Piloter et évaluer le déploiement des mesures

Les PIAL, vecteurs d'un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

2019-2022 : création d'un grand service public pour accompagner sans délai les élèves

Les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) mettent en réseau les écoles et les accompagnants



Votre enfant est accueilli à l'école et accompagné sans délai.

OBJECTIFS :

- ✓ Réactivité plus forte dans la mise en place de l'accompagnement
- ✓ Meilleure réponse aux besoins pédagogiques de chaque élève, en lien avec son handicap
- ✓ Meilleure implication des accompagnants au sein de l'équipe éducative
- ✓ Meilleure coordination professeurs - accompagnants - intervenants médico-sociaux
- ✓ Accompagnement continu sur les temps scolaire et périscolaire
- ✓ Meilleure continuité primaire-collège-lycée



Améliorer la formation et les conditions de travail des accompagnants



RENTÉE 2017

46 % d'emplois précaires
2 % d'emplois à temps complet



ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

- ✓ 80 000 emplois pérennes
- ✓ CDD de 3 ans renouvelable 1 fois, puis possibilité de CDI
- ✓ Contrats de travail à temps plein (35 h/sem.)
- ✓ Formation initiale de 60 h
- ✓ Service de gestion dédié dans chaque département



NOUVEAU

Création d'une cellule de réponse aux familles dans chaque département de juin à octobre (réponse sous 24 heures)

Source : <https://www.education.gouv.fr/cid142657/pour-une-rentree-pleinement-inclusive-en-2019.html>